

L'ANSOISIEN

Revue d'informations municipales

FÉVRIER 2020

Pluies du 1^{er} décembre :

**RECONNAISSANCE
DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE
NATURELLE**





ÉDITO

Mes chers concitoyens,

En raison d'une accumulation de contretemps, ce premier numéro de l'Ansoisien vous parvient avec presque un mois de retard. Trop tard, autrement dit, pour vous exprimer de façon formelle mes meilleurs vœux de bonne année. Néanmoins vous le savez, mes meilleures pensées vous accompagnent.

L'année 2019 s'est achevée sur un épisode météorologique d'une ampleur exceptionnelle : un très fort épisode pluvieux ayant entraîné une crue centennale. Méfions-nous toutefois de ce qualificatif de centennal. Il ne signifie pas qu'un tel événement ne se répètera pas avant 100 ans, mais qu'il avait statistiquement une chance sur cent de se produire. La nuance est de taille.

Rien ne dit que nous ne serons pas confrontés au même phénomène dès l'an prochain, voire dans les prochains mois. De nouvelles pluies intenses viendraient alors nous rappeler que c'est la nature qui impose sa loi, pas l'homme. Mais par un travail régulier d'entretien des fossés, des écoulements ou encore des murs de soutènement, nous pouvons en minimiser les effets. Le nettoyage d'un ruisseau, notamment, réclame une attention permanente. La gestion du Marderic

incombe désormais à COTELUB dans le cadre de la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La forêt joue aussi un rôle primordial en matière de rétention des eaux. Les 40 hectares qui composent la partie communale des bois qui nous entourent, viennent d'obtenir la certification PEFC – acronyme de Pan european forest certification. Ansois devient ainsi la première commune de COTELUB à s'engager dans une démarche de gestion forestière durable ! Celle-là même qui permet de réduire les risques d'incendie et de produire à terme des bois de construction de qualité, ou encore de fabriquer le papier sur lequel est imprimé l'Ansoisien. La boucle est alors bouclée.

Par nos petits gestes du quotidien comme par nos décisions à long terme, nous avons tous un rôle à jouer dans la préservation et l'amélioration de notre cadre de vie.

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansois



AU SOMMAIRE

de ce numéro

ÉDITO	2
CATASTROPHE NATURELLE <i>Les fortes pluies du 1^{er} décembre dernier</i>	3
ACTUALITES COMMUNALES	4
CONSEIL MUNICIPAL Ce qui a été débattu et décidé ces derniers mois	6
VIE ASSOCIATIVE	10

L'ANSOISIEN

Revue d'informations de la mairie d'Ansois
Place St-Elzéar 84240 Ansois
04 90 09 83 79
ansoisien@ansois.fr
www.ansois.fr

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès
Responsables rédaction : Nadine Charpentier et Didier Bouard
Crédits photos : Didier Bouard, Franck Tourniaire, Gian-Luigi Fiorini,
Lionel Guin et DRPhoto de couverture : Didier Bouard
Réalisation et conception graphique : Mad Print
2769 G Chemin de St-Martin 84160 Cucuron
09 54 49 60 61

ACTUALITÉS



ANSOUIS SOUS LE DELUGE

Les trombes d'eau qui se sont abattues sur Ansois le dimanche 1er décembre ont entraîné de nombreux dégâts. L'ensemble du personnel communal s'est mobilisé pour en limiter les conséquences et obtenir rapidement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



Le ruisseau du Marderic au lendemain de sa crue. De nombreux débris ont dû être évacués pour rendre les ponts submersibles de nouveau praticables.

Dimanche 1er décembre dès 6 h du matin, Météo France avait placé l'ensemble du département du Vaucluse en vigilance orange « pluie-inondation ». Il s'est alors abattu entre 100 et 200 mm d'eau en quelques heures, sur des sols déjà saturés par les importantes pluies tombées depuis début novembre. Ce qui n'a pas manqué d'entraîner des ruissellements dévastateurs, des glissements de terrains et des débordements de cours d'eau.

La commune d'Ansois n'a pas été épargnée par cet épisode météorologique exceptionnel. Notre ruisseau du Marderic, d'ordinaire si paisible, s'est transformé en un véritable torrent emportant sur son passage de nombreux troncs d'arbres et autres débris végétaux. Si les ponts communaux ont été submergés, ils ont en revanche tous résisté. Un ouvrage privé n'a lui pas eu cette chance... Plusieurs éboulements de terrain se sont produits, notamment en bordure de route, gênant alors la circulation. Des arbres se sont déracinés, des murs de soutènement se sont éboulés. De nombreux terrains ont également été inondés, bloquant parfois des habitations à l'intérieur de leur domicile.

La pluie avait à peine cessé que lundi matin à la première heure, les cantonniers du village étaient à pied d'œuvre pour sécuriser tous les sites qui

demandaient à l'être. Le tracteur municipal ne suffisant plus à la tâche, une tractopelle est venue en renfort déblayer des tonnes de terre et de débris. Si les dégâts matériels se sont révélés importants, il n'y a heureusement eu aucun blessé. Le secrétariat de mairie a dressé un état des lieux complet, aussitôt transmis à COTELUB. Dès le mardi 3 décembre a été engagée une procédure de reconnaissance de l'état

de catastrophe naturelle accélérée, afin de permettre une indemnisation rapide par les compagnies d'assurance. L'arrêté interministériel finalement publié au journal officiel du 19 décembre 2019 concerne 15 communes du département : Ansois, Peypin-d'Aigues, La Bastide-des-Jourdans, Puget, Cabrières-d'Aigues, Puyvert, Cadenet, Saint-Martin-de-Castillon, Grambois, La Tour-d'Aigues, Lauris, Viens, La Motte-d'Aigues, Villelaure et Pertuis.

Le dérèglement climatique s'impose comme une réalité à laquelle nous allons être de plus en plus souvent confrontés à l'avenir. Seul un entretien régulier des terrains et des espaces naturels permettra d'en limiter les conséquences. Pour l'heure, le conseil municipal tient à remercier tous les employés de mairie pour leur dévouement et la façon dont cet épisode a été traité.



Un pan de la falaise est tombé sur le parking rue de France, ne causant heureusement que des dégâts minimes aux véhicules stationnés.



Au pied du village, plusieurs murets de soutènement se sont éboulés.

DES CONSEILS POUR ÉCONOMISER

Vous envisagez des travaux de rénovation ou d'extension ? Des travaux d'isolation ? La réfection de votre toiture ou le ravalement de vos façades ? Le changement de votre système de chauffage ou de vos menuiseries ? Prenez rendez-vous en mairie avec l'architecte-conseil du Parc !

Depuis maintenant 3 ans, le Parc naturel régional du Luberon s'est associé aux communes de son territoire pour aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. Ce service public est gratuit. Il se tient dans les locaux de la mairie pendant les permanences habituelles de l'architecte-conseil du Parc. Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de votre mairie, de préférence avant le début du projet et avec le maximum d'éléments facilitant la compréhension (photos, devis, plans...). Pour aller plus loin, un conseiller de la plateforme de la rénovation énergétique est également disponible par téléphone. Il pourra vous orienter vers des artisans qualifiés et vous conseiller tout au long de vos travaux.

Pourquoi améliorer la performance énergétique de mon logement ? Pour faire des économies d'énergie et préserver la qualité de mon cadre de vie. Et collectivement, pour anticiper le changement climatique et les enjeux de demain.

Plus d'infos sur www.renoverdurable.fr



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles ayant 16 ans dans l'année doivent venir se faire recenser en mairie dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire (ou se faire représenter par l'un de leurs parents), munis du

livret de famille et de leur carte d'identité. Un numéro de téléphone est désormais demandé ainsi qu'une adresse e-mail obligatoire. Sans ces éléments, la validation du recensement ne peut être effectuée et aucune attestation ne sera remise à l'intéressé(e).

À L'ÉCOLE

Véronique Benoist, que les Ansoisiens ont connue comme institutrice à l'école du village, est depuis 2013 à la retraite. Toujours très active et en relation avec ses anciens collègues, elle est retournée l'espace d'une heure à l'école. Non plus en tant qu'enseignante mais comme auteure d'albums pour enfants.



Fort de son expérience professionnelle, Véronique désirait depuis quelques années publier des livres destinés aux enfants de 4 à 7 ans. Elle a récemment franchi le pas. Mais le chemin jusqu'à la parution est un véritable parcours du combattant : il faut trouver un illustrateur, intéresser un éditeur (Verte plume éditions en la circonstance), s'accorder

sur les détails techniques (format, choix de la couverture...).

À l'automne est paru son tout premier album intitulé Merci Soleil, un joli conte retraçant la rencontre de l'astre avec la souricette Chipounette. Les élèves des classes de M. Tourniaire (Grande section & CP) et de Mme Fabre (CE1 & CE2), réunis à la bibliothèque, ont eu l'exclusivité d'une lecture du livre par l'auteure suivie d'une séance de questions/réponses et de dédicaces. Véronique nous a confié être sur le point de publier un deuxième ouvrage dont le personnage central serait un ornithorynque. Un troisième album serait par ailleurs déjà en cours de réalisation. Toujours très secrète, elle n'en a pas dit plus... Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite !

MON BEAU SAPIN

Traditionnellement installé place Saint Elzéar, le grand sapin de Noël a été décoré le 6 décembre par les enfants de l'école et leur enseignant, M. Franck Tourniaire. A l'issue de ce joyeux moment, un goûter leur a été offert en mairie : gâteaux de la pâtisserie Volpert, papillotes, mandarines et jus de fruit. Tandis que le soir même se tenait le loto de l'école : quelle journée !



TRAVAUX

Travaux de voirie. 186 391,72 €, somme importante au regard de la taille de la commune, ont été engagés pour refaire des tronçons de voirie. La première phase a concerné la VC n°1 de La Tour d'Aigues et la VC n°14 de Fontvieille. La rampe d'accès au terrain de jeu et à l'espace de tri du quartier Pierrefeu a également été goudronnée pour en finir avec les problèmes récurrents de ravinement, tout comme le devant du cimetière.



Restauration. Déstructuré depuis quelques années par un arbre qui poussait à sa base, le parapet de l'escalier menant de la rue de France à la Grande rue menaçait de s'effondrer. Les travaux de restauration, comprenant l'ensemble du rempart, ont commencé et devraient durer quelques semaines.



Enfouissement de lignes. Un important chantier d'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques, avec renforcement de ces dernières, a été effectué route de Pertuis par le Syndicat d'électrification vaclusien (SEV). Un travail d'identification des « points noirs » sur les routes de Cucuron, de Cadenet et de Villelaure, ainsi qu'aux croisements des routes de Pertuis et de La Tour-d'Aigues, va permettre de faire disparaître un maximum de poteaux. Le transformateur du hameau de la Platane sera prochainement enfoui.



Rezo Pouce. Des panneaux identifiant les lieux de prise et de dépose des utilisateurs ont été installés parking du Coignet, place de la Vieille fontaine, parking de la cave coopérative et à l'entrée du chemin du Bosquet. Rappelons que Rezo Pouce est un dispositif d'auto-stop structuré, organisé et sécurisé, qui existe déjà dans plus de 500 communes. Il répond à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance et vient compléter l'offre de transport déjà existante. Infos et inscription sur www.rezopouce.fr



Nouveau jeu. Une « toile d'araignée », cordage à grimper pour les 6-12 ans, a été installée mi-décembre sur l'aire de jeu du village. Des barrières en bois ont également été posées pour baliser et sécuriser cet espace. Le sol du toboggan a aussi été refait.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales se déroulera dimanche 15 mars prochain. Dans les communes où un second tour s'avèrera nécessaire, celui-ci aura lieu le dimanche 22 mars. Votez !

ÉTAT CIVIL

Décès

Jeannine ROUX le 17 octobre
Isabelle TORRES le 12 novembre
Ginette EMPEREUR le 28 novembre
Paulette DAVID le 31 janvier

Mariages

Guillaume BONNARD et Emy HATCHIKIAN le 5 octobre
Brice DECHEVRE et Aurélia CHIAB le 12 octobre
Mickael HANKINS et Clare Mc DONALD le 14 décembre

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune, en mairie, ainsi que sur le site : www.ansouis.fr (rubrique Documents).

- REUNION DU 19 SEPTEMBRE -

Urbanisme

Permis de construire : SOMMIER, Le Praderet – Extension de maison, agrandissement de terrasse – Accordé le 10/09
Permis de construire / Autorisation de travaux : CORTES, Rue Basse – Création d'un atelier de couture – Accordés le 12/09

Acquisition des terrains Coignet - La Tuilière

La commune a acheté 4,5 ha destinés à devenir et rester un espace vert. Des demandes de subvention sont en cours pour aider à financer les 149 450 € de cette acquisition. L'offre de financement retenue émane de la Caisse d'Épargne, sur 25 ans au TEG de 1,63 %.

Des arbres vont être demandés au Conseil départemental, qui les fournit gratuitement pour ce type d'opération. Ils ne seront plantés qu'à l'automne 2021. D'ici-là la terre sera labourée et entretenue, sans intrants, par le GAEC Laurent. Il faudra 6 mois à 1 an pour lancer le projet, qui doit obtenir l'aval des Bâtiments de France.

Réfection de calades



7 calades ont été restaurées en 2011, 5 autres en 2015. Une nouvelle tranche, moins ambitieuse mais dans la continuité de ce qui a été fait, concerne la montée du Portail (85 m de long) et, perpendiculairement, l'impasse de l'Ancienne mairie (23 m). Les travaux d'un montant de 33 408 € TTC, financé à 80 % par la Région, permettront aussi de remédier aux infiltrations dans les locaux adjacents, notamment la salle d'exposition.

Cession immobilière

La commune possède un appartement dans un immeuble en copropriété, sis 69A, boulevard des Platanes. Les locataires ayant résilié le bail, la société OMD, en la personne de Mme et M. Alemany, souhaite acquérir le bien pour la somme de 75 000 €. OMD étant déjà propriétaire des 846/1000e de l'immeuble et l'appartement étant difficile à revendre du

fait de la présence du restaurant au rez-de-chaussée, la municipalité accepte cette offre.

Association(s) des maires

La commune renouvelle son adhésion à l'Association des maires de Vaucluse, entraînant ipso facto l'adhésion à l'Association des maires de France (228,76 € de cotisation annuelle). Celles-ci facilitent le travail des élus, leur assurent une protection matérielle et morale, ou encore améliorent leurs rapports avec les pouvoirs publics.

Subvention complémentaire à Anim'Ansouis

L'association organise de multiples manifestations qui rythment la vie de la commune toute l'année. Sa subvention 2019 avait été calculée sur la base d'une programmation non définitive lors du vote du budget. D'autres festivités ayant été organisées en sus, une subvention complémentaire de 1 777,50 € est accordée.

Réfection de voirie

8 sites avaient été très dégradés par l'orage du 9 août 2018. La commune a sollicité l'aide de l'État (66,63 % du plan de financement initial) et du Département (13,37%) pour mener à bien des travaux d'envergure. Un premier marché publié en juin 2019 a été déclaré sans suite. Un nouveau dossier de consultation des entreprises a été publié en août pour une remise des offres le 6 septembre. Après ouverture et analyse des plis, le marché est attribué à la BS Voirie (Manosque) pour un montant de 186 391 € TTC. Pertuis remboursera sa part sur la voirie appartenant aux deux collectivités.

Motion de soutien

L'État a programmé la fermeture d'une majorité de trésoreries de proximité. Le Grand débat avait pourtant pointé le souhait d'un maintien des services publics en milieu rural, compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial. Une motion de soutien aux agents de la Direction générale des Finances publiques est donc votée par le conseil municipal pour s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement, et demander le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Points divers

L'isolation des combles de la cantine avait été envisagée dans la perspective d'une prise en charge de 70 à 90 % du montant HT des travaux par le Parc du Luberon. L'opération est hélas abandonnée. Si elle est relancée, Ansouis se positionnera de nouveau.

Des formations gratuites aux gestes qui sauvent et à l'utilisation du défibrillateur vont être organisées avec l'Association de formation aux secours aquatiques du Vaucluse. Une cession trimestrielle de 2 h, réservée aux Ansouisiens après inscription en mairie. Le coût pour la commune s'élève à 15 € par personne.

L'association Ansouis Patrimoine va installer 10 panneaux pédagogiques en métal format A3 dans le village, pour jalonner un circuit historique.

3 accidents de la circulation ont eu lieu au débouché du VC1, chemin d'Ansouis à La Tour-d'Aigues. La mise en sécurité de

ce croisement va être étudiée avec le concours du Conseil départemental, gestionnaire de la D9.

Plusieurs habitants sollicitent par ailleurs la pose de ralentisseurs sur l'ancienne route de Cucuron. Cette voie limitée à 30 km/h en dispose déjà, mais les automobilistes roulent trop vite entre les obstacles.

En compensation des impacts négatifs sur la biodiversité que causera la liaison est-ouest d'Avignon, l'État va verser au Parc du Luberon une compensation de 2 millions d'euros sur 30 ans. Elle sera réinvestie sur les terres de la Ferme des Mayorques (Cheval-Blanc) et du Château de l'Environnement (Buoux).

- REUNION DU 05 NOVEMBRE -

Urbanisme

Déclaration de travaux : RIOS, Bastide neuve – Construction d'une véranda – Accordé le 27/09

Déclaration de travaux : MOTTE, L'Etang – Extension d'un appentis existant – Accordé le 27/09

Permis de Construire: MOULINAS, Le Praderet – Construction d'une annexe – Accordé le 03/10

Déclaration de travaux : CHAMBRE, Rue Basse – Création d'ouvertures en façade – Accordé le 15/10

Déclaration de travaux : CALVISIO, Le Bosquet – Construction garage et piscine – Accordé le 21/10

Subvention complémentaire à la bibliothèque

L'association Mille feuilles bénéficiait d'une subvention calculée sur la base d'une programmation non définitive lors du vote du budget 2019. D'autres événements ayant été organisés en plus, 1 482 € complémentaires lui sont accordés.

Règlement intérieur

Celui-ci facilite l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction publique territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la collectivité, de gestion du personnel, de discipline et d'application du règlement. Il a été communiqué à tous les agents communaux.

Intégration des frais d'études

Une fois les travaux réalisés, il est comptablement possible d'y raccrocher les frais d'études afférents et de récupérer ainsi une part de la TVA (soit 16,4 %). En intégrant la somme de 29 906 € aux opérations de vidéosurveillance et d'aménagement du parking Coignet, la commune va récupérer 4 905 €.

Cimetière : tarif et extension

Le cimetière ne dispose plus de caveaux libres de 3 places, sur lesquels porte l'essentiel de la demande. Il n'y reste plus qu'un 6 places qui, trop grand, ne se vend pas. Celui-ci sera donc cédé au prix d'un 3 places, soit 3 600 € au lieu de 4 800 €. Une nouvelle extension du cimetière est par ailleurs inscrite au budget 2020.

Cession d'un local commercial

Une parcelle de 117 m², comprenant 35 m² de local à usage commercial et un jardin/terrasse situés Place du Château, a été déclassée car elle n'est plus affectée à un service public

depuis 2013. La municipalité accepte l'offre de rachat par ses actuels locataires, L'Artelier, pour la somme de 45 000 €.

Exonération de loyer

M. Volpert a repris le 1er octobre la pâtisserie située place Saint-Elzéar. Comme pour tous les autres commerces loués par la commune, compte tenu de l'ouverture en basse saison et pour faciliter l'installation, une exonération de 3 mois de loyer est votée.

Révision du Règlement local de publicité

Les règles nationales régissant la présence de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes dans le paysage et le cadre de vie sont désormais beaucoup plus restrictives, spécialement pour les communes comprises dans un parc naturel régional. La nouvelle loi impose une révision de notre Règlement local de publicité avant le 13 juillet 2020. Une concertation avec les habitants est prévue dans le cadre de cette procédure : cahier disponible en mairie pour recueillir les observations du public, article sur l'état d'avancement de la procédure dans le bulletin municipal ou sur internet, réunion publique.



Service d'assistance au remplacement

Le Centre de gestion de Vaucluse (CDG 84) a créé un service d'assistance au remplacement. Il propose des candidatures pour pallier ponctuellement les absences de personnel et les besoins en renfort des collectivités territoriales. Une convention permettant de simplifier les démarches est signée pour un montant forfaitaire de 500 €.

Contrôle d'accès aux salles communales

Fin août, Anim'Ansouis a découvert la salle des associations dans un état de saleté inadmissible : toilettes souillées, poubelles débordant de déchets alimentaires, tâches et saletés au sol. Or cet espace avait été rendu parfaitement

propre à l'issue de la dernière mise à disposition mi-juillet. Suite à cet incident, une caméra a été installée et l'auteur a été identifié. Il est venu s'excuser et l'association qui l'employait s'en est séparé. L'affaire est close, mais elle prouve la nécessité de mettre en place des contrôles d'accès par badge magnétique. L'entrée ne sera alors possible qu'aux jours et heures où sont prévues les activités liées au badge remis. 3 devis sont attendus pour une mise en place rapide.

Points divers

La mairie a été sollicitée pour la pose d'un éclairage solaire au lavoir, à proximité de la place de la vieille fontaine, car les enfants y attendent le bus du matin dans le noir. Question posée au conseil en énergie partagé du Parc du Luberon, pour qui le solaire n'est pas la solution la plus adaptée. Un électricien va être consulté pour connaître les autres possibilités.

M. le maire a rencontré la sous-préfète d'Apt et le préfet de Vaucluse. Ont été abordés les demandes de subventions en cours ainsi que les problèmes récurrents d'incivilités, particulièrement en ce qui concerne les déchets et les ordures ménagères. Ce n'est pas tant le nombre de containers qui pose problème, comme le pensent parfois les habitants, mais l'incivilité de quelques-uns. Matelas, linge... sont fréquemment abandonnés dans la nature alors que nous disposons d'un service gratuit de ramassage des encombrants !

Ont également été évoquées les difficultés liées à l'interdiction de brûler les végétaux dans les jardins des particuliers. Les bennes mises à leur disposition par COTELUB sont actuellement envoyées hors du département,

ce qui coûte très cher et interroge sur le bilan carbone de ce type d'opération. Le centre de tri de Vaugines accueillera bientôt les déchets verts des Ansoisiens.

M. le maire est revenu sur sa demande concernant la possibilité, pour les jeunes agriculteurs, d'obtenir un permis de construire pour une habitation sur leur terre après un bilan de plusieurs années (10 ans par exemple). Pour ce faire, il souhaite assister aux réunions avec les services en charge des dossiers, afin de trouver une solution pour ceux qui tirent au moins 60 % de leurs revenus de l'activité agricole. Le Vaucluse n'est pas le seul département à demander ce type d'évolution des règles d'urbanisme.

Un permis de construire a été obtenu pour la construction d'un parking de 140 places en bord de route près de l'étang de la Bonde. Le propriétaire des terrains accepte de vendre à COTELUB la parcelle comprenant le chemin de bord du lac. Des discussions sont en cours avec le repreneur du camping afin de limiter l'accès aux véhicules, hors places handicapés. Un projet important est aussi en cours sur les terrains du château. À terme, une promenade piétonne fera tout le tour de l'étang.

La révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon pour 2024 à 2039 a été officiellement lancée. Une convention de coopération a été signée entre le Parc et COTELUB afin de développer des partenariats autour de thématiques et d'objectifs stratégiques communs (tourisme, mobilité...).

Un camion s'est encore « coincé » rue du Vieux moulin, les panneaux de largeur et de poids autorisés ayant disparu. Cela pose aussi le problème des GPS qui font traverser le village par des rues n'ayant pas de gabarit suffisant.

- REUNION DU 28 NOVEMBRE -

Urbanisme

Déclaration préalable : Frédéric DUQUET, Chemin du Praderet – Construction d'une piscine – Accordé le 13/11

Modification simplifiée du PLU

Le secteur du Colombier est destiné à accueillir une greffe de village. Le projet de ce nouveau quartier se précise et les élus veillent à sa qualité architecturale et son intégration paysagère. Sur ce site classé au Plan local d'urbanisme en zone 1AU / 1AUB, la hauteur maximale du bâti est limitée à 6 m à l'égout des toitures et 8 m au faitage. Compte tenu de la topographie, il faudrait pouvoir l'augmenter respectivement à 7,5 m et 9 m pour assurer une meilleure intégration des futures constructions (équilibre des volumes, aspect et cohérence des toitures...). Une procédure de modification simplifiée du PLU est donc engagée via le bureau d'étude SOLIHA pour un montant de 3 600 € TTC. Elle permettra à terme des solutions architecturales plus adaptées, mais avec des bâtiments toujours limités à 2 niveaux (RC + 1).

Révision allégée du PLU

La parcelle 1424 du secteur Pierrefeu accueille depuis plusieurs années une ferronnerie dont le développement nécessite la construction d'un nouveau bâtiment. Depuis 3 ans, différentes possibilités ont été étudiées mais aucune n'est apparue satisfaisante. Comme l'article L153-34 du code de l'urbanisme le lui autorise, la commune décide une révision allégée de son PLU et la création d'un Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL). L'emplacement

retenu n'est séparé des bâtiments actuels que par un accès et un parking. Distant de plus de 35 m de la zone agricole, son impact sera très limité.

Défense incendie

La société SMMI effectue la vérification annuelle, la réparation et l'installation des poteaux et bouches incendies sur le territoire d'Ansois. En 2018 et 2019, des travaux de raccordement ont également été réalisés par le SIVOM. Au final, la pose de nouvelles bornes et vannes s'est chiffrée à 30 105,60 €, mais COTELUB va être sollicité à hauteur de 14 788 €. Même s'il manque à la rue de France une colonne à



plus fort débit pour pouvoir y installer une dernière borne, la commune est maintenant bien équipée en matière de défense incendie.

Points divers

Des sapins de Noël vont être posés devant les commerces. Les commerçants pourront les décorer à leur goût.

Directement gérée dans le budget communal, l'aide sociale permet de dépanner des personnes en difficulté passagère.

L'un de nos concitoyens a ainsi sollicité la prise en charge d'une vidange de fosse septique (assainissement non collectif). La somme de 282,60 € TTC a été directement réglée au prestataire.

L'association Les vieux vergers de Lagnes a été rencontrée dans le cadre de notre propre projet de verger communal sur le terrain Coignet. Lagnes a maintenant 6 ans de recul et a pu évoquer les difficultés rencontrées, les écueils à éviter, les fruitiers à installer, le suivi des arbres, les panneaux pédagogiques...

- REUNION DU 17 DECEMBRE -

Aménagement du boulevard des platanes

Le projet a évolué afin de répondre aux observations de l'architecte des Bâtiments de France. Le dernier plan établi par le bureau d'études K Ingénierie prévoit un sens unique montant, avec un arrondi avant le bar pour permettre de redescendre aisément. Le revêtement de la promenade côté gauche du boulevard sera réalisé en béton lavé. Le côté droit sera lui agrémenté d'un espace vert. Tous les lampadaires, parking Coignet jusqu'à la salle des associations compris, seront renouvelés et pris en charge par le Syndicat d'électrification vauclusien.

Programme de reconnaissance des certifications forestières



La forêt doit être protégée et bien gérée, notamment parce qu'elle limite le ruissellement en cas de fortes pluies. Or la commune en possède une quarantaine d'hectares assez mal entretenue, où un éventuel incendie pourrait vite se propager. La partie privée, bien plus grande, étant constituée de toutes petites parcelles, il paraît important pour l'avenir de les remettre. Le Parc du Luberon est pour sa part intéressé de faire fonctionner les centrales à bois du secteur. Ansouis décide donc d'adhérer au programme de reconnaissance des forêts certifiées, pour une durée de 5 ans renouvelable. Celui-ci prévoit un engagement à respecter et faire respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur, et d'accepter les visites de contrôle. Des actions correctives pourront être demandées en cas de pratiques non conformes.

Nouveau 4x4 pour le Comité communal des feux de forêt

Le Conseil régional subventionne l'achat d'un 4x4 équipé pour la prévention des incendies de forêts, afin que la commune le mette à disposition du CCFF. Des devis vont

être demandés. L'ancien remplacera un véhicule du service technique ou complétera la flotte.

Fonds d'aide aux jeunes

Ce dispositif en faveur des jeunes en difficulté, de 18 à 25 ans, favorise leur insertion sociale et professionnelle. En cas de besoins urgents, il leur apporte des secours temporaires. Le financement est majoritairement assuré par le Département, ainsi que par la CAF (gestionnaire financier) et la MSA. 1 123 jeunes vauclusiens ont bénéficié de 30 644 € d'aides en 2018. Parmi eux, 3 Ansouisiens soutenus à hauteur de 1 155 €. Sur proposition du Conseil départemental, la commune s'acquitte d'un forfait de 200 €.

Fonds de solidarité pour le logement

Outil du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, il vise à leur permettre d'accéder à un logement décent et indépendant, ou de s'y maintenir. Des aides financières sont attribuées sous conditions pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Ce fonds finance également des mesures d'accompagnement social et la lutte contre la précarité énergétique. Il est abondé par le Conseil départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et communautés de communes. Le montant des participations est calculé par type d'aide au prorata du nombre d'habitants : 510,50 € pour Ansouis en 2019. L'année précédente, les Ansouisiens bénéficiaires ont été aidés à hauteur 2 104 €.

Points divers

À l'occasion du loto de l'école qui a attiré bien plus de monde que d'habitude, une personne a glissé, sans dommage, dans l'escalier de l'établissement. L'état du revêtement antidérapant des nez de marche va être contrôlé et réparé si nécessaire.

La commission locale d'évaluation des charges transférées étudie le cas des zones d'activités économiques de Cadenet, La Tour-d'Aigues (2 zones) et La Bastidonne. COTELUB a la compétence de leur entretien, mais ce sont les communes qui vont l'assurer et demander une compensation au travers d'une convention triennale. COTELUB prendra véritablement en charge la nouvelle zone de Mirabeau, ainsi que les extensions de Cadenet et de La Tour d'Aigues.

VIE ASSOCIATIVE

CONTRE L'OUBLI

Jusque-là composée de 18 anciens appelés de la guerre d'Algérie et de quelques membres honoraires, l'Amicale des anciens combattants d'Ansois s'ouvre désormais à tous les habitants. Au nom de notre mémoire collective.



Pierre Bohringer est le nouveau président de l'Amicale, qu'il souhaite désormais ouverte à tous.

Les années ont passé et l'Amicale ne compte plus dans ses rangs que 18 membres porteurs de la Croix du combattant. Aujourd'hui âgés de 79 à 96 ans, tous sont d'anciens appelés du contingent envoyés en Algérie entre 1954 et 1962. Il devenait donc nécessaire de revoir les statuts de l'association pour

permettre à tous les Ansoisiens – sans exception – de pouvoir la rejoindre, voire d'intégrer son bureau. Il est en effet indispensable de continuer à faire vivre cette Amicale, qui est la mémoire collective du village et de ses ancêtres ! Ce devoir de mémoire nous oblige tous, afin que perdure les Cérémonies du souvenir. Vu les événements internationaux, la liste des combattants morts pour la France continue malheureusement à s'allonger et nous concerne tous...

L'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre dernier a ainsi permis une adoption à l'unanimité des nouveaux statuts. Elle a aussi acté le « départ à la retraite » d'Yves Barnouin, membre fondateur de l'Amicale en 1977, vice-président jusqu'en 1996 puis président pendant 23 ans (!). En remerciement de son dévouement, M. Barnouin a été élu président d'honneur. Le nouveau conseil d'administration se compose désormais de messieurs Pierre Bohringer (président), Mickaël Cavalier (vice-président) Guy Bommarito (secrétaire), Michel Perriere (trésorier), Guy Tourniaire et Julien Olivero (portes-drapeau).

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

À l'occasion de la cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1914-1918, M. Albert Finochi a été décoré de la Croix du combattant. La liste des Morts pour la France a été lue par deux écolières du village, Lisa Morello et Léonie Sola, suivie d'une minute de silence. Après lecture du message de l'Union Fédérale des AC, les gerbes de fleurs de la mairie et des AC ont été déposées. La Marseillaise jouée par la fanfare de Villelaure-Ansois a enfin clôturé la cérémonie. M. le Maire, Géraud de Sabran Pontevés, a rendu hommage à Yves Barnouin pour ses nombreuses années de dévouement au service de l'Amicale, puis présenté M. Pierre Bohringer en tant que nouveau président.

Les prochains rendez-vous :

- Dimanche 1er mars à 10h30 au Foyer rural : assemblée générale de l'Amicale.
- Jeudi 19 mars à 17h30 place de la Vieille Fontaine : hommage aux morts pour la France et victimes de la guerre d'Algérie
- Vendredi 8 mai à 10h30 place de la Vieille Fontaine : commémoration de la guerre 1939-1945.

Ces manifestations seront suivies du verre de l'amitié offert par l'Amicale.



VALORISATION DU PATRIMOINE

Coup de rétro sur les journées du Patrimoine : les samedi 21 et dimanche 22 septembre étaient programmées plusieurs visites du village, malheureusement perturbées voire annulées en raison de la pluie, déjà d'actualité en ce début d'automne. L'apéritif du samedi midi au Petit jardin a néanmoins pu se dérouler normalement, laissant aux visiteurs l'opportunité d'apprécier les vins des différentes caves participantes.

Par chance, la 7ème Bal(l)ade en calades était programmée vendredi soir et a pu bénéficier d'une météo clémente ! Le trio Viatge, composé de Guillaume Rigaud, Camille Guillemet et Nicola Marinoni, nous a offert un florilège de chansons méditerranéennes pleines d'énergie, de couleurs et d'un enthousiasme communicatif. Un bal improvisé suivi du pot de l'amitié a clôturé cette soirée d'une douceur encore estivale. La centaine de spectateurs présents était aussi ravie que les musiciens eux-mêmes, heureux d'avoir su créer autant d'échanges avec le public. L'actualité, c'est la finalisation du Circuit historique

qui proposera 10 stations dans le village. Les visiteurs pourront y découvrir l'essentiel de notre patrimoine et chaque panneau disposera d'un QR code permettant d'accéder à des informations complémentaires sur notre site internet, ansouispatrimoine.com.

2020 s'annonce donc très prolifique pour l'association, dont l'assemblée générale, se tiendra début avril. Nous vous invitons à y venir nombreux pour vous informer des réalisations et projets.



DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE...



Les prix littéraires de la fin d'année 2019 sont désormais tous disponibles en format papier ou sur liseuses numériques : Jean-Paul Dubois (prix Goncourt), Karine Tuil Prix (Goncourt des lycéens), Sylvain Prud'homme (Fémina) et Sylvain Tesson (Renaudot).

Pour rappel, la bibliothèque municipale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 18h15, ainsi que les samedis de 10h15 à 12h15.

Samedi 4 avril à partir de 18h, nous vous invitons à une rencontre littéraire autour des îles Caraïbes en partenariat avec Les Nouvelles Hybrides. Les auteurs invités : Estelle Sarah-Bulle (Là où les chiens aboient par la queue), Louis-Philippe Dalember (Mur méditerranée) et Karla Suarez (Le fils du héros).

OSEZ LA COUNTRY !

Pour vous permettre de découvrir la danse country, l'association Les cents-tiags du Luberon vous invite à quatre cours d'essai gratuits ! Venez en profiter : l'équipe, sympa et chaleureuse, vous accueillera lors des cours réservés aux débutants qui se tiennent les mardis de 20 h à 21 h. Les danseurs de niveau intermédiaire, eux, ont pour habitude de se retrouver tous les lundis au même horaire.



Plus d'infos sur notre site internet www.lescentstiagsduluberon.fr ou sur notre page Facebook. Contact téléphonique : Arielle au 06 12 69 00 54 ou Nathalie au 06 10 76 28 18.

BONNE RÉOLUTION : ET SI VOUS VOUS METTIEZ AU SPORT ?

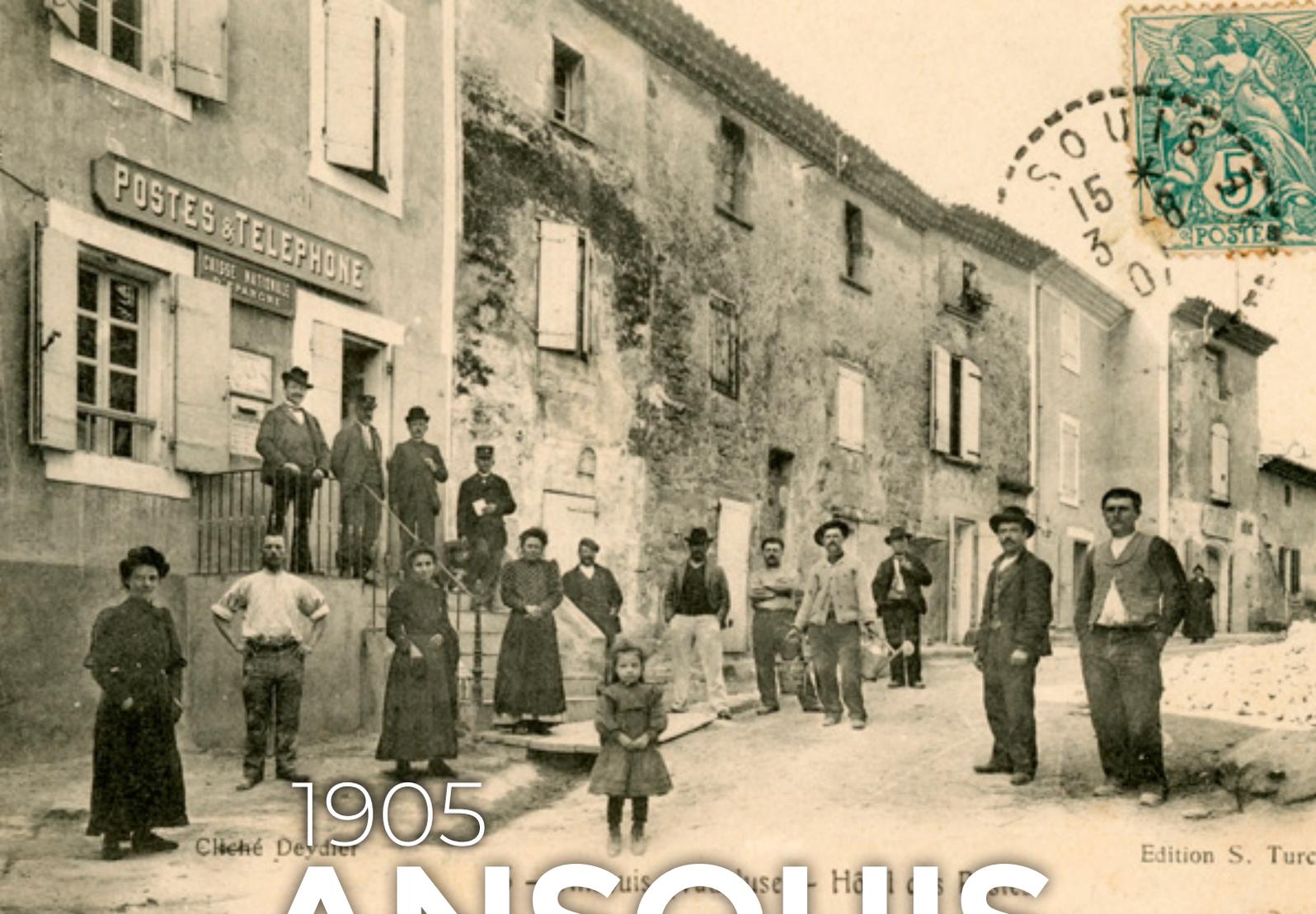
L'équipe de l'ASA vous propose différentes activités sportives :

- Pilates le lundi de 10h à 11h avec Véronique
- Pilates le lundi de 18h30 à 19h30 avec Sabine
- Hata Yoga le mardi de 18h15 à 19h30 avec Carole
- Gym seniors le mardi de 10h à 11h avec Véronique
- Qi Gong Idogo le mercredi de 11h à 12h15 avec Isabelle
- Gym adaptée (à toutes conditions physiques) le vendredi de 10h à 11h avec Véronique

Une séance d'essai gratuite est proposée pour chaque activité. Consultez notre site internet (sites.google.com/site/assosportiveansouisienne) et pour connaître les places disponibles, n'hésitez pas à nous contacter par mail (84240asa@gmail.com) ou par téléphone : Odile au 06 19 34 38 54, Didier au 06 47 49 97 82, ou encore Agnès au 06 29 51 02 29.

A très bientôt pour une belle saison sportive !





Cléché Deydier

Edition S. Turc

1905

ANSOÛIS

2020

